

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFPE 8 Convention partenariale pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association « UNICEF France » (6e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de conclusion d'une convention partenariale pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association « UNICEF France » (6e) ;

Vu le projet de convention partenariale pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association « UNICEF France » ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités d'une convention partenariale pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association « UNICEF France » (6e) dont le document est joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs avec l'association « UNICEF France » (6e), et à engager toute démarche prévue par cette convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO